



Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire New Frontiers

tenue dans la bibliothèque de l'école secondaire régionale Howard S. Billings, 210 McLeod, Châteauguay, Québec, le **mardi 23 janvier 2024**, à 19 heures, et à laquelle étaient présents les commissaires suivants, représentant le quorum du Conseil des commissaires :

- John Ryan, président
- Raymond Ledoux, vice-président, circonscription électorale no 1
- Lina Chouinard, circonscription électorale no 3, présente par le biais de Teams
- Kenneth Crockett, circonscription électorale no 4, est arrivé à 19h12
- Joy Thomas, circonscription électorale no 5, est arrivée à 19h04
- Abdul Pirani, circonscription électorale no 6
- Dianne McKell Eastwood, circonscription électorale no 7
- Peter Stuckey, circonscription électorale no 8
- Barbara Ednie, circonscription électorale no 9
- Connor Stacey, circonscription électorale no 10
- Brenda Bourdeau, commissaire représentant le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
- Lorne Ferguson, commissaire représentant les parents, niveau primaire
- Jennifer Largan, commissaire représentant les parents
- Caleigh Saucier, commissaire représentant les parents, niveau secondaire, est arrivée à 19h04

Absent avec regrets :

- Karin Van Droffelaar, circonscription électorale no 2

Également présents :

- Mike Helm, directeur général
- Joyce Donohue, directrice générale adjointe et secrétaire générale
- Kara Johnstone, directrice des systèmes et des technologies de l'information
- Chantal Martin, directrice de la formation continue
- Cuthbert McIntyre, directeur des ressources humaines
- Terence Savoie, directeur des services financiers
- James Walker, directeur des services éducatifs
- Luisa Benvenuti, gérante des services administratifs & communications
- Sue-Anne Ross, représentante de la NFAA

Appel à l'ordre et remarques d'ouverture

Le président ouvre cette 342^{ème} séance à 19h00 et souhaite la bienvenue aux membres, en précisant que Sue-Anne Ross représente la NFAA.

Déclaration de reconnaissance

Le commissaire L. Ferguson a reconnu que le territoire sur lequel nous nous réunissons est le territoire traditionnel et non cédé des Mohawks, un lieu qui a longtemps servi de lieu de rencontre et d'échange entre les nations.

Déclaration de conflit

Aucune déclaration n'a été faite concernant les points de l'ordre du jour de ce soir.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel quel sur proposition de la commissaire J. Largan.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Période de questions du public

Aucun membre du public n'est présent.

Résolution #CC24-01-23-001

Comité exécutif - Financement de l'intervention de la loi 96

Attendu que le 5 décembre 2023, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire New Frontiers a accepté à l'unanimité de devenir un intervenant dans la contestation constitutionnelle du projet de loi 96 présentée par la Commission scolaire English Montreal ; et attendu que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire New Frontiers a mandaté le cabinet d'avocats Power Law d'intenter en son nom la procédure judiciaire appropriée ; et attendu que le Comité exécutif, à sa réunion du 12 décembre 2023, s'est penché sur la question du financement de l'intervention ; et attendu que les membres ont convenu qu'une motion devrait être présentée au conseil à sa prochaine séance pour confirmer que les fonds de développement professionnel du conseil seront utilisés pour financer l'intervention de la commission scolaire dans l'affaire du projet de loi 96 de la Commission scolaire English Montreal ; et attendu qu'il a été proposé par la commissaire B. Ednie qu'une motion soit présentée pour confirmer que les fonds de développement professionnel du Conseil des commissaires soient utilisés pour financer cette contestation constitutionnelle ;

Par conséquent, sur la recommandation du Comité exécutif, il a été proposé par la commissaire J. Largan que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire New Frontiers approuve l'utilisation de ses propres fonds de développement professionnel pour couvrir les dépenses liées au statut d'intervenant dans la contestation constitutionnelle du projet de loi 96 présentée par la Commission scolaire English Montreal.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC24-01-23-002

Comité exécutif - Protecteur national de l'élève – Délégation

Attendu qu'un nouveau processus de traitement des plaintes est en vigueur depuis le 28 août 2023, à la suite de l'adoption de la Loi sur le protecteur national de l'élève ; et attendu que le nouveau processus comprend diverses étapes et divers niveaux pour le traitement des plaintes des élèves ou des parents ; et attendu que le 5 septembre 2023, le Conseil des commissaires a désigné Luisa Benvenuti comme *responsable du traitement des plaintes* pour la Commission scolaire New Frontiers ; et attendu que le nouveau processus comprend le rôle et les fonctions d'un protecteur régional de l'élève pour chaque commission scolaire et centre de services scolaire ; et attendu qu'une motion est requise pour autoriser le directeur général à approuver les recommandations faites par le protecteur régional de l'élève ; et attendu qu'une motion est requise pour autoriser le Comité exécutif à rejeter les recommandations faites par le protecteur régional de l'élève ; et attendu que le Comité exécutif, à sa séance du 12 décembre 2023, s'est penché sur cette question ;

Par conséquent, sur la recommandation du Comité exécutif, il est proposé par la commissaire B. Ednie que le Conseil des commissaires autorise le directeur général à approuver les recommandations formulées par le protecteur régional de l'élève ; et que le Comité exécutif soit autorisé à rejeter les recommandations formulées par le protecteur régional de l'élève.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Points du directeur général

Le directeur général présente son rapport, qui sera disponible dans le dossier de gouvernance. Le rapport comprend une mise à jour sur l'audit du *vérificateur général du Québec*. Les membres se sont dits favorables aux discussions en cours avec la Ville de Châteauguay au sujet du transfert d'un terrain de baseball de près de l'école Harmony à près de l'école Saint-Willibrord.

Départ de la séance

Le commissaire A. Pirani quitte la séance à 19h33, pendant la présentation du rapport du directeur général.

Retour à la séance

Le commissaire A. Pirani revient à la séance à 19h37, pendant la présentation du rapport du directeur général.

Départ de la séance

Le commissaire K. Crockett quitte la séance à 19h50, pendant la présentation du rapport du directeur général.

Retour à la séance

Le commissaire K. Crockett revient à la séance à 19h53, pendant la présentation du rapport du directeur général.

Résolution #CC24-01-23-003

Transfer du terrain au Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Attendu que le 6 décembre 2022, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire New Frontiers a autorisé le président ou, en son absence, le vice-président, et le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe, à signer l'entente tripartite pour le transfert d'un terrain au Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) en vue de la construction d'une nouvelle école primaire ; et attendu que le 10 juillet 2023, la Commission scolaire New Frontiers (CSNF), la Ville de Châteauguay et la CSSDGS ont conclu une entente tripartite pour promettre le transfert de certaines parcelles de terrain à la CSSDGS en vue de la construction d'une nouvelle école primaire de la CSSDGS adjacente à l'école Harmony ; et attendu que le Ministère de l'Éducation a autorisé le financement de ce projet de nouvelle école ; et attendu que la CSNF a l'intention de transférer gratuitement une partie du lot n° 4 709 888 à la CSSDGS ; et attendu que la CSSDGS a l'intention de permettre à la CSNF d'avoir accès à une zone de débarquement qui sera construite adjacente aux deux écoles primaires ; et attendu que le lot n° 4 709 888 sera subdivisé en une parcelle de terrain de 5 444,9 mètres carrés à céder à la CSSDGS ; et attendu que la CSNF a l'intention de permettre à la Ville de Châteauguay d'utiliser un terrain adjacent aux écoles Howard S. Billings et St-Willibrord pour relocaliser un terrain de baseball sur le site de la nouvelle école primaire de la CSSDGS ; et attendu que, conformément à l'article 272 de la loi sur l'instruction publique, la CSNF doit obtenir l'approbation du Ministère de l'Éducation pour céder une parcelle de terrain ;

Par conséquent, sur recommandation du Comité permanent des opérations, il est proposé par la Commissaire D. McKell-Eastwood que la Commission scolaire New Frontiers soumette une demande d'approbation au Ministère de l'Éducation pour transférer une partie de son lot n° 4 709 888 au Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries ; et que, sur approbation du Ministère de l'Éducation, la Commission scolaire New Frontiers procède au transfert d'une partie du lot n° 4 709 888 représentant 5 444,9 mètres carrés de terrain au Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries, et ce, sans frais (0 \$) ; et que le directeur général soit autorisé à signer la demande d'approbation au Ministère de l'Éducation ; et que le président du Conseil des commissaires et le directeur général soient autorisés à signer l'acte de transfert et tout document connexe afin de donner effet à ce transfert d'immeuble au Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC24-01-23-004

Mesure maintien des bâtiments (MMB)

Rénovation intérieure Phase 2, École Centennial Park

Attendu que le Ministère de l'Éducation a accordé à la Commission scolaire New Frontiers des fonds dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » à partir de l'année scolaire 2023-2024 pour le projet suivant : « Rénovation intérieure phase 2 » à l'école Centennial Park ; et attendu que les professionnels (architectes et ingénieurs) ont été mandatés pour préparer les plans et les spécifications dudit projet ; et attendu que deux offres ont été reçues :

Compagnie	Offre (hors taxes)
Les Construction B. Martel Inc.	1 108 300,00 \$
Groupe Celeb Inc.	1 239 000,00 \$

Attendu que les offres scellées pour le projet susmentionné ont été ouvertes publiquement le 18 décembre 2023, en présence du vice-président Raymond Ledoux, de Terry Savoie, directeur des finances, de Stéphane Laliberté, gestionnaire des ressources matérielles, et de Joyce Donohue, directrice générale adjointe et secrétaire générale ; et attendu qu'après analyse des offres, les professionnels ont déterminé que le plus bas soumissionnaire conforme, avant taxes, est Les Constructions B. Martel Inc. pour 1 108 300,00 \$; et attendu qu'il y a suffisamment de fonds dans la mesure « Maintien des bâtiments » pour l'année scolaire 2023-2024 pour ce projet ;

Par conséquent, sur la recommandation du Comité permanent des opérations, il est proposé par la commissaire D. McKell-Eastwood que le Conseil des commissaires autorise le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe, à signer un contrat avec Les Constructions B. Martel Inc. pour le projet « Rénovation intérieure phase 2 » à l'école Centennial Park, pour un montant avant taxes de 1 108 300,00 \$.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC24-01-23-005

Mesure maintien des bâtiments (MMB)

Rénovation intérieure & extérieure, École primaire Hemmingford

Attendu que le Ministère de l'Éducation a accordé à la Commission scolaire New Frontiers des fonds dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » à partir de l'année scolaire 2023-2024 pour le projet suivant : « Rénovation intérieure et extérieure » à l'école primaire Hemmingford ; et attendu que les professionnels (architectes et ingénieurs) ont été mandatés pour préparer les plans et les spécifications dudit projet ; et attendu que deux offres ont été reçues :

Compagnie	Offre (hors taxes)
Les Constructions B. Martel Inc.	\$1 173 428.00
Construction J Boulais Inc.	\$1 208 217.00

Attendu que les soumissions scellées pour le projet susmentionné ont été ouvertes publiquement le 19 décembre 2023, en présence du vice-président Raymond Ledoux, de Terry Savoie, directeur des finances, de Léopold Hatungimana, gestionnaire des ressources matérielles, de Stéphane Laliberté, gestionnaire des ressources matérielles, de Joyce Donohue, directrice générale adjointe et secrétaire générale, et de Holly Sarazin, technicienne en administration des ressources matérielles ; et attendu qu'après analyse des offres, les professionnels ont déterminé que le plus bas soumissionnaire conforme, avant taxes, est Les Constructions B. Martel Inc. pour 1 173 428,00 \$; et attendu qu'il y a suffisamment de fonds dans la mesure « Maintien des bâtiments » pour l'année scolaire 2023-2024 pour ce projet ; Par conséquent, sur la recommandation du Comité permanent des opérations, il est proposé par la commissaire D. McKell-Eastwood que le Conseil des commissaires autorise le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe, à signer un contrat avec Les Constructions B. Martel Inc. pour le projet « Rénovation intérieure et extérieure » à l'École primaire Hemmingford, pour un montant avant taxes de 1 173 428,00 \$.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC24-01-23-006

Mesure maintien des bâtiments (MMB)

Remplacement des portes extérieures, École secondaire régionale Chateauguay Valley

Attendu que le Ministère de l'Éducation a accordé à la Commission scolaire New Frontiers des fonds dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » à partir de l'année scolaire 2023-2024 pour le projet suivant : « Remplacement des portes extérieures » à l'École secondaire régionale Chateauguay Valley ; et attendu que les professionnels (architectes et ingénieurs) ont été mandatés pour préparer les plans et les spécifications dudit projet ; et attendu que cinq offres ont été reçues :

Compagnie	Offre (hors taxes)
Romcobot Bâtiments Inc.	449 140,51 \$
Les Constructions B. Martel Inc.	469 000,00 \$
Vitrierie R.D. Ltee	529 900,00 \$
6848508 Canada Inc.	539 552,00 \$
Construction Emery Paquette Inc.	618 000,00 \$

Attendu que les offres scellées pour le projet susmentionné ont été ouvertes publiquement le 19 décembre 2023, en présence du vice-président Raymond Ledoux, de Terry Savoie, directeur des finances, de Léopold Hatungimana, gestionnaire des ressources matérielles, de Stéphane Laliberté, gestionnaire des ressources matérielles, de Joyce Donohue, directrice générale adjointe et secrétaire générale, et de Holly Sarazin, technicienne en administration des ressources matérielles ; et attendu qu'après analyse des offres, les professionnels ont déterminé que le plus bas soumissionnaire conforme, avant taxes, est Romcobot Bâtiments Inc. pour 449 140,51 \$; et attendu qu'il y a suffisamment de fonds dans la mesure « Maintien des bâtiments » pour l'année scolaire 2023-2024 pour ce projet ; Par conséquent, sur la recommandation du Comité permanent des opérations, il est proposé par la commissaire D. McKell-Eastwood que le Conseil des commissaires autorise le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe, à signer un contrat avec Romcobot Bâtiments Inc. pour le projet « Remplacement des portes extérieures » à l'École secondaire régionale Chateauguay Valley, pour un montant avant taxes de 449 140,51 \$.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC24-01-23-007

Mesure maintien des bâtiments (MMB)

Drainage et rénovation intérieure, École primaire Howick

CAttendu que le Ministère de l'Éducation a accordé à la Commission scolaire New Frontiers des fonds dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » à partir de l'année scolaire 2023-2024 pour le projet suivant : « Drainage et rénovation intérieure » à l'École primaire Howick ; et attendu que les professionnels (architectes et ingénieurs) ont été mandatés pour préparer les plans et les spécifications dudit projet ; et attendu que cinq offres ont été reçues :

Compagnie	Offre (hors taxes)
Hulico Inc.	525 000,00 \$
Construction Jacques Theoret Inc.	569 189,50 \$
J.L. Priest Inc.	604 702,00 \$
Construction Léger & Fils Inc.	751 000,00 \$
Les Constructions B. Martel Inc.	892 300,00 \$

Attendu que les offres scellées pour le projet susmentionné ont été ouvertes publiquement le 19 décembre 2023, en présence du vice-président Raymond Ledoux, de Terry Savoie, directeur des finances, de Léopold Hatungimana, gestionnaire des ressources matérielles, de Stéphane Laliberté, gestionnaire des ressources matérielles, de Joyce Donohue, directrice générale adjointe et secrétaire générale, et de Holly Sarazin, technicienne en administration des ressources matérielles ; et attendu qu'après analyse des offres, les professionnels ont déterminé que le plus bas soumissionnaire conforme, avant taxes, est Hulico Inc. pour 525 000,00 \$; et attendu qu'il y a suffisamment de fonds dans la mesure « Maintien des bâtiments » pour l'année scolaire 2023-2024 pour ce projet ;

Par conséquent, sur la recommandation du Comité permanent des opérations, il est proposé par la commissaire D. McKell-Eastwood que le Conseil des commissaires autorise le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe, à signer un contrat avec Hulico Inc. pour le projet « Drainage et rénovation intérieure » à l'École primaire Howick, pour un montant avant taxes de 525 000,00 \$.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC24-01-23-008

Mesure maintien des bâtiments (MMB)

Remplacement des fenêtres et des murs-rideaux École secondaire Howard S. Billings

Attendu que le Ministère de l'Éducation a accordé à la Commission scolaire New Frontiers des fonds dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » à partir de l'année scolaire 2023-2024 pour le projet suivant : « Remplacement des fenêtres et des murs-rideaux » à l'École secondaire Howard S. Billings ; et attendu que les professionnels (architectes et ingénieurs) ont été mandatés pour préparer les plans et les spécifications dudit projet ; et attendu que trois offres ont été reçues :

Compagnie	Offre (hors taxes)
Romcobot Bâtiments Inc.	1 539 823,12 \$
Les Constructions B. Martel Inc.	2 212 236,00 \$
XO Construction Inc.	2 644 000,00 \$

Attendu que les offres scellées pour le projet susmentionné ont été ouvertes publiquement le 20 décembre 2023, en présence de la commissaire Lina Chouinard, de Terry Savoie, directeur des finances, de Léopold Hatungimana, gestionnaire des ressources matérielles, de Stéphane Laliberté, gestionnaire des ressources matérielles, de Kara Johnstone, directrice des TI et des systèmes, et de Holly Sarazin, technicienne administrative des ressources matérielles ; et attendu qu'après analyse des offres, les professionnels ont déterminé que le plus bas soumissionnaire conforme, avant taxes, est Romcobot Bâtiments Inc. pour 1 539 823,12 \$; et attendu qu'il y a suffisamment de fonds dans la mesure « Maintien des bâtiments » pour l'année scolaire 2023-2024 pour ce projet ;

Par conséquent, sur la recommandation du Comité permanent des opérations, il est proposé par la commissaire D. McKell-Eastwood que le Conseil des commissaires autorise le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe, à signer un contrat avec Romcobot Bâtiments Inc. pour le projet « Remplacement des fenêtres et des murs-rideaux » de l'École secondaire Howard S. Billings, pour un montant avant taxes de 1 539 823,12 \$.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC24-01-23-009

Mesure maintien des bâtiments (MMB)

Rénovation intérieure et des toilettes, École Mary Gardner

Attendu que le Ministère de l'Éducation a accordé à la Commission scolaire New Frontiers des fonds dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » à partir de l'année scolaire 2023-2024 pour le projet suivant : « Rénovation intérieure et des toilettes » à l'École Mary Gardner ; et attendu que les professionnels (architectes et ingénieurs) ont été mandatés pour préparer les plans et les spécifications dudit projet ; et attendu que quatre offres ont été reçues :

Compagnie	Offre (hors taxes)
Construction Coboss Inc.	380 856,43 \$
Polyval Construction Inc.	414 300,00 \$
Les Constructions B. Martel Inc.	494 200,00 \$
ARGI Construction	553 544,00 \$

Attendu que les offres scellées pour le projet susmentionné ont été ouvertes publiquement le 20 décembre 2023, en présence de la commissaire Lina Chouinard, de Terry Savoie, directeur des finances, de Léopold Hatungimana, gestionnaire des ressources matérielles, de Stéphane Laliberté, gestionnaire des ressources matérielles, de Kara Johnstone, directrice des TI et des systèmes, et de Holly Sarazin, technicienne administrative des ressources matérielles ; et attendu qu'après analyse des offres, les professionnels ont déterminé que le plus bas soumissionnaire conforme, avant taxes, est Construction Coboss Inc. pour 380 856,43 \$; et attendu qu'il y a suffisamment de fonds dans la mesure « Maintien des bâtiments » pour l'année scolaire 2023-2024 pour ce projet ;

Par conséquent, sur la recommandation du Comité permanent des opérations, il est proposé par la commissaire D. McKell-Eastwood que le Conseil des commissaires autorise le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe, à signer un contrat avec Construction Coboss Inc. pour le projet « Rénovation intérieure et des toilettes » de l'École Mary Gardner, pour un montant avant taxes de 380 856,43 \$.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC24-01-23-010

Mesure maintien des bâtiments (MMB)

Rénovation intérieure Phase 1, École primaire Heritage

Attendu que le Ministère de l'Éducation a accordé à la Commission scolaire New Frontiers des fonds dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » à partir de l'année scolaire 2023-2024 pour le projet suivant : « Rénovation intérieure, phase 1 » à l'École primaire Heritage ; et attendu que les professionnels (architectes et ingénieurs) ont été mandatés pour préparer les plans et les spécifications dudit projet ; et attendu que deux offres ont été reçues :

Compagnie	Offre (hors taxes)
Construction Léger & Fils Inc.	497 500,00 \$
Les Constructions B. Martel Inc.	831 000,00 \$

Attendu que les offres scellées pour le projet susmentionné ont été ouvertes publiquement le 21 décembre 2023, en présence du président John Ryan, de Terry Savoie, directeur des finances, de Léopold Hatungimana, gestionnaire des ressources matérielles, de Stéphane Laliberté, gestionnaire des ressources matérielles, de Kara Johnstone, directrice de l'informatique et des systèmes, et de Holly Sarazin, technicienne administrative des ressources matérielles ; et attendu qu'après analyse des offres, les professionnels ont déterminé que le plus bas soumissionnaire conforme, avant taxes, est Construction Leger & Fils Inc. pour 497 500,00 \$; et attendu qu'il y a suffisamment de fonds dans la mesure « Maintien des bâtiments » pour l'année scolaire 2023-2024 pour ce projet ;

Par conséquent, sur la recommandation du Comité permanent des opérations, il est proposé par la commissaire D. McKell-Eastwood que le Conseil des commissaires autorise le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe, à signer un contrat avec Construction Leger & Fils Inc. pour le projet « Rénovation intérieure phase 1 » de l'École primaire Heritage, pour un montant avant taxes de 497 500,00 \$.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC24-01-23-011

Mesure maintien des bâtiments (MMB)

Rénovation intérieure Phase 3, École primaire Ormstown

Attendu que le Ministère de l'Éducation a accordé à la Commission scolaire New Frontiers des fonds dans le cadre de la

Résolution # CC24-01-23-011 – MMB Rénovation intérieure Phase 3, École primaire Ormstown – suite

mesure « Maintien des bâtiments » à partir de l'année scolaire 2023-2024 pour le projet suivant : « Rénovation intérieure, phase 3 » à l'École primaire Ormstown ; et attendu que les professionnels (architectes et ingénieurs) ont été mandatés pour préparer les plans et les spécifications dudit projet ; et attendu que trois offres ont été reçues :

Compagnie	Offre (hors taxes)
Construction Emery Paquette Inc.	619 000,00 \$
Les Constructions B. Martel Inc.	687 300,00 \$
Construction Léger & Fils Inc.	888 000,00 \$

Attendu que les offres scellées pour le projet susmentionné ont été ouvertes publiquement le 22 décembre 2023, en présence de la commissaire Lina Chouinard, de Terry Savoie, directeur des finances, de Léopold Hatungimana, gestionnaire des ressources matérielles, de Stéphane Laliberté, gestionnaire des ressources matérielles, de Joyce Donohue, directrice générale adjointe et secrétaire générale, et de Holly Sarazin, technicienne en administration des ressources matérielles ; et attendu qu'après analyse des offres, les professionnels ont déterminé que le plus bas soumissionnaire conforme, avant taxes, est Construction Emery Paquette Inc. pour 619 000,00 \$; et attendu qu'il y a suffisamment de fonds dans la mesure « Maintien des bâtiments » pour l'année scolaire 2023-2024 pour ce projet ;

Par conséquent, sur la recommandation du Comité permanent des opérations, il est proposé par la commissaire D. McKell-Eastwood que le Conseil des commissaires autorise le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe, à signer un contrat avec Construction Emery Paquette Inc. pour le projet « Rénovation intérieure phase 3 » de l'École primaire Ormstown, pour un montant avant taxes de 619 000,00 \$.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Appréciation

Le président a demandé que tous ceux qui ont participé à la préparation de nos projets MMB en vue de leur soumission et tous ceux qui ont pris part à la procédure d'appel d'offres soient remerciés pour leur dévouement et leur travail acharné afin que les projets de la CSNF soient prêts à être mis sur le marché au début de l'année.

Deuxième période de questions publiques

Aucun membre du public n'est présent.

Ajournement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h17 sur proposition de la commissaire L. Chouinard.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

John Ryan
Président

Joyce Donohue
Secrétaire générale